

Transport

Le Grand Dole propose un service de location de vélos longue durée

Dans le but de promouvoir la pratique des modes de déplacements doux, le Grand Dole a installé un abri à vélos fermé sur le parvis de la gare de Dole.



L'abri à vélos est prêt à accueillir ses pensionnaires.

Installé depuis fin mars sur le parvis de la gare de Dole, l'abri a une capacité de 36 places. Il a pour but de permettre aux usagers de stationner leur vélo de manière sécurisée. Les usagers disposeront d'un badge d'accès pour ouvrir la porte de l'abri. Ce badge sera délivré gratuitement par le guichet unique des transports situé dans la bâtiment voyageurs de la gare pour une durée d'un an. Une caution de 15 € non encaissée est demandée pour le badge,

Quinze vélos disponibles à la location

En lien avec cet abri à vélo sécurisé, le Grand Dole propose 15 vélos à la location. Ces deux-roues, propriété de la collectivité, sont mis à disposition des usagers pour

une durée de 6 mois maximum. Le locataire du vélo est responsable de l'entretien courant du vélo (gonflage des pneus et freins). Une convention va être passée avec Car Postal afin de confirmer la gestion administrative du service,

Ce nouveau service proposé par le Grand Dole vise plus particulièrement les jeunes et les usagers des transports en commun qui souhaitent se déplacer à vélo jusqu'à leur lieu d'études ou de travail.

Tarifs

1 mois : 5 €
3 mois : 10 €
6 mois : 15 €

Lancement d'une OPAH-RU pour 5 ans

L'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) conduite sur l'ensemble du Grand Dole s'est achevée en juin 2015. Elle a permis de relancer une dynamique et de faire émerger de nouveaux besoins plus spécifiques au centre-ville de Dole, ville centre de l'agglomération. Pour se donner les moyens de répondre à ces probléma-

tiques, le Grand Dole engage une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour une durée de 5 ans avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Cette programmation prévoit l'amélioration et/ou la réhabilitation de 75 logements de propriétaires bailleurs et de 50 logements de propriétaires occupants.

GRAND DOLE la lettre du conseil

est une publication interne de la communauté d'agglomération du Grand Dole

Directeur de la publication : **Jean-Pascal Fichère**

Rédaction : **Xavier Ducordeaux, Mathilde Ducerf**

Tirage : **600 exemplaires**

PLACE DE L'EUROPE - BP 458 - 39109 DOLE CEDEX

Tél. : 03 84 79 78 40 - Fax : 03 84 79 78 43 - info@grand-dole.fr - www.grand-dole.fr

En bref

Lecture publique

Le Grand Dole devient propriétaire des locaux du CE Solvay de Tavaux

En décembre 2014, le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur la poursuite des réflexions concernant le devenir de la propriété du comité d'établissement des usines Solvay de Tavaux. Les représentants de ce comité avaient proposé au Grand Dole et plusieurs communes de reprendre la gestion des diverses activités pratiquées dans ce lieu. L'ensemble immobilier est composé de deux bâtiments principaux abritant : une salle de spectacle, une médiathèque, un centre de loisirs, une salle de pratique des arts martiaux, des locaux associatifs, de stockage ainsi que des bureaux. La totalité de l'espace est de 14 300 m². Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité l'acquisition du CE Solvay pour l'euro symbolique.

Tourisme

Une SPL pour gérer le tourisme et l'événementiel

Le Grand Dole et la ville de Dole ont souhaité mener une réflexion sur la création d'une société publique locale (SPL) pour la gestion, l'animation et la promotion événementielle et touristique du territoire. L'intérêt de la création d'une SPL est de permettre la coopération territoriale avec des actionnaires publics. La SPL travaille uniquement pour le compte de ses actionnaires. Le conseil communautaire a approuvé la création de la SPL ainsi que le versement au capital de 150 000 € pour permettre sa création.

Dates à retenir

Prochain bureau communautaire

Jeudi 14 avril à 20h à l'Hôtel d'agglomération

Prochain conseil communautaire

Jeudi 19 mai à 18h30 (lieu à définir)

N° 23 | Avril 2016

GRAND DOLE

La lettre du Conseil

Éditorial

Jean-Pascal FICHÈRE

Président de la communauté d'agglomération



Faire mieux avec moins !

Tel était le fil conducteur du conseil d'agglomération du 31 mars.

Chacun sait maintenant que **les dotations de l'Etat** sont en baisse vertigineuse. Rien que pour le GRAND DOLE, ce sont 700 000 € en moins pour la seule année 2016 qui viennent s'ajouter aux 655 000 € de l'an dernier et aux 218 000 € d'il y a deux ans. Au total depuis le début de cette saignée en 2013, c'est déjà plus de 2,6 millions de recettes en moins pour le GRAND DOLE.

Malgré cela, il est impératif de maintenir nos investissements si l'on veut adapter notre territoire et le rendre attractif pour son développement futur. Bien sûr, la solution de facilité aurait été de ne rien faire et d'attendre tranquillement un retour à meilleure fortune.

Se résigner n'est pas ma volonté et mon ambition pour notre agglomération et ses habitants. **J'ai donc voulu présenter un budget où d'importantes économies sont faites** sur nos frais de fonctionnement **pour permettre des investissements.**

Le BP 2016 prévoit des économies, réorganise des services, développe de nouveaux outils de gestion, plus efficace, plus performant et moins onéreux. La SPL tourisme et événementiel dont la création a également été votée lors de ce Conseil d'Agglomération, en est l'exemple type.

L'autre fil conducteur de ce budget était de ne pas réduire pour autant les services à la population. **Pari gagné. Au final, 13 M€ seront investis** dans de multiples domaines dont certains vous sont présentés dans cette « Lettre du Conseil ».

Jamais dans l'histoire du GRAND DOLE, un tel niveau d'engagement a été atteint. Bonne lecture à toutes et tous.

Jean-Pascal FICHÈRE

CONSÉCUTIVE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS À ABERGEMENT-LA-RONCE



En attendant de connaître la future vocation de l'ancienne usine Idéal Standard, le site accueillera à l'automne prochain le salon Made in Jura. Un test grandeur nature pour cette friche industrielle qui pourrait, à terme, être transformée en salon des congrès.

Reconversion en marche sur le site d'Idéal Standard

Une partie du site industriel d'Idéal Standard accueillera le salon « Made in Jura » à l'automne 2016. Le projet de reconversion du site est en marche pour répondre à la volonté du Grand Dole de redynamiser ce lieu sur le plan économique.

Lors du conseil communautaire du 15 décembre dernier à Damparis, les élus ont validé le principe d'un rachat de 24 hectares du site d'Idéal Standard situé à Dole sur la rive gauche du Doubs. Le Grand Dole doit réfléchir à la reconversion de cette partie du site en valorisant les 20 000 m² de surfaces bâties. C'était l'objet du projet de reconversion présenté par Stéphane Champanhet lors du conseil communautaire du 31 mars dernier. Pour Jean-Pascal Fichère, président du Grand Dole : « *La reprise des locaux d'Idéal Standard doit permettre de relancer un pôle économique sur Dole et le Grand Dole. C'est essentiel pour l'avenir. Mais c'est tout aussi important de réaménager ce secteur de la rive gauche pour améliorer le cadre de vie de chacun.* »

Un financement sur 2 ans

Pour accueillir le salon « Made in Jura » du 16 au 19 octobre prochain, le site va subir des travaux d'aménagement importants. Ainsi, trois cellules de 6 000 m²

équipées de blocs sanitaires et de points d'approvisionnement en électricité et en gaz vont être créées. Au vu des études réalisées, le plan de financement prévisionnel s'élève à 3 550 000 € HT. Il s'échelonne sur 2016 et 2017. Le Grand Dole

Jean-Pascal Fichère
« *Un pôle économique sur Dole et le Grand Dole* »

participe à hauteur de 20 % du montant total des dépenses soit 710 000 €. Les autres co-financiers sont : l'Etat, l'Union Européenne (via le FEDER), le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté et le Conseil Départemental du Jura. Les travaux seront réalisés de manière à rendre les installations flexibles pour permettre l'adaptation du lieu à toutes sortes de manifestations.

**Dépenses de fonctionnement :
Ce qu'il faut retenir**

Maîtrise de la masse salariale
Malgré le transfert de compétences de la piscine Barberousse (11 agents, 430 000 €), et du droit des sols (3,5 agents, 120 000 €), l'agglo parvient à contenir la masse salariale à un niveau constant.

Accueils de loisirs : des économies à faire
Alors que les familles assument à peine 25% du coût réel des prestations enfance-jeunesse, les élus ont décidé d'optimiser le service. Un redéploiement du personnel permet de réaliser 250 000 € d'économie sur le budget enfance-jeunesse.

La piscine Barberousse fait doubler le budget sport
Le transfert de la piscine Barberousse au Grand Dole fait doubler le budget des sports ! De 500 000 €, il passe à 1 million pour couvrir les nouvelles charges de personnel (+ 430 000 €) et les consommations d'énergie (+ 180 000 €).

Application du droit des sols : 13 procédures sont en cours
La prise de compétence "droit des sols" nécessite de doper le budget urbanisme. Treize procédures de révisions de cartes communales et PLU sont en cours et seront réintégréées dans le projet de PLU intercommunal.

Plus de 500 000 € en faveur du développement économique
Le Grand Dole poursuit sa politique volontariste en matière de développement économique. Plus de 500 000 € seront consacrés au développement de la filière hydrogène (67 500 €), au développement de la zone Innovia (150 000 €), à la création d'un FabLab (5 000 €), ou encore au soutien à l'Espace Jeunes du Nord Jura.



Budget 2016

Plus de 13 millions d'euros consacrés aux investissements

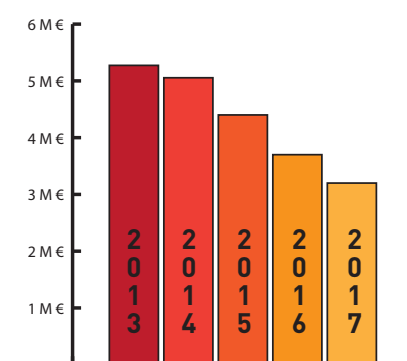
Malgré une nouvelle forte baisse des dotations de l'Etat, le conseil communautaire a réussi à construire un budget résolument optimiste.

Annoncée en juin 2014 (juste après les élections municipales), la baisse des dotations de l'Etat frappe de nouveau les collectivités en 2016. Après avoir perdu 218 000 € en 2014, puis 656 000 euros en 2015, l'agglo voit cette-fois son budget amputé de 700 000 € en 2016. Les chiffres se cumulent, et pour le Grand Dole, ce sont plus d'1,5 millions d'€ de moins chaque année, perdus définitivement.

Pas de hausse de la fiscalité
Malgré tout, les élus ont décidé de ne pas recourir à une hausse de la fiscalité pour compenser les pertes. Il a donc fallu faire des économies. Celles-ci ont été trouvées en réalisant une analyse très fine de tous les services de l'agglomération, et en faisant la traque de la moindre économie. Ce travail, associé à de nouveaux modes de gestion (création de deux Sociétés Publiques Locales, dématérialisation d'outils, renforcement de la mutualisation ...) ont finalement permis au Grand Dole de se

dégager assez de marges de manœuvre pour conserver une forte capacité d'investissement. 13,5 millions d'euros seront ainsi injectés dans le territoire en 2016.

Evolution de la DGF entre 2013 et 2017 (en millions d'euros)



Entre 2013 et 2017, l'agglo aura perdu près de 40% de ses subventions de l'Etat

Zoom sur la TEOM - Le conseil de communauté a revu à la baisse le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Soit une diminution des recettes de 500 000 €. Pour la compenser, il a augmenté le taux de la taxe foncière. Au final, l'opération est neutre pour l'habitant.

	2015		2016	
	Taux	Produits	Taux	Produits
Taxe sur le foncier bâti	1,38 %	857 000 €	2,15 %	1 357 000 €
Taxe ordures ménagères	11,69 %	5 211 000 €	10,41 %	4 711 000 €
TOTAL FISCALITÉ (foncier)	-	6 068 000 €	-	6 068 000 €

Le budget primitif 2016

	2015		2016	
	Fonct.	Inv.	Fonct.	Inv.
Budget principal	36 974 187 €	9 935 765 €	38 084 400 €	14 998 000 €
Budget annexe	396 000 €	192 200 €	347 200 €	177 200 €
TOTAL	37 370 387 €	10 127 965 €	38 431 600 €	15 175 200 €
TOTAL (inv. + fonct.)	47 498 352 €		53 606 800 €	

Les principales opérations d'investissement

4,5 millions d'euros pour la réhabilitation du site industriel Idéal Standard

Plus du tiers des investissements 2016 vont se concentrer sur le site industriel Idéal Standard. 3 millions pour l'acheter et 1,5 millions pour les travaux de réhabilitation. A noter que les travaux sont subventionnables à 80%.

Les médiathèques aux petits soins

Plus de 500 000 € seront investis dans le réseau des médiathèques du Grand Dole. Dont un peu plus de 100 000 € pour la seule médiathèque de Tavaux, qui entre dans le giron de l'agglomération cette année.

Plus de 600 000 € pour les accueils de loisirs

Un effort particulier sera fait en 2016 pour les accueils de loisirs du Grand Dole. Notamment sur ceux de Sampans, Tavaux et Crissey. Mais aussi et surtout du nouvel accueil de Pointelin (Dole), actuellement en cours d'aménagement par la ville de Dole. Ce nouvel accueil sera inauguré en septembre prochain.



La ville de Dole procède actuellement à la rénovation du groupe scolaire Pointelin. Le Grand Dole financera la partie accueil de loisirs.



Un "aquasplash" à jets d'eau sera créé à la piscine de Tavaux

Un "aquasplash" à la piscine de Tavaux

Les trois piscines de l'agglomération bénéficieront d'un programme de 900 000 € de travaux. Sont notamment prévus le remplacement des filtres à sable de l'Aquaparc et de la piscine de Tavaux, ainsi que des travaux de changement de carrelage et pose de résines. À Tavaux, sera également créé un "aquasplash" en remplacement de l'ancienne pataugeoire, devenue obsolète.

340 000 € pour les aires d'accueil des gens du voyage

Les aires d'accueil d'Authume et de Gervy bénéficieront de travaux de mise aux normes obligatoires. Par ailleurs, il sera fait appel à une société spécialisée pour assurer ensuite la gestion.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) : Les études commencent

Validée par le conseil en 2015, la mise en place du PLUI intercommunal va entrer dans sa phase opérationnelle en 2016 avec le lancement d'une étude auprès d'un cabinet spécialisé. 150 000 € ont été inscrits au budget, auxquels il faut ajouter 50 000 € pour la révision du plan de sauvegarde des monuments historiques.

Aides à la pierre

L'aide à la pierre, c'est l'ensemble des aides accordées par l'Etat et qui sont destinées à favoriser l'investissement immobilier sous forme de prêts aidés ou de primes. Les bénéficiaires sont les maîtres d'ouvrages qui s'engagent à construire des logements aidés. En 2016, l'enveloppe s'élève à 1,5 millions d'€, intégralement remboursée par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).



325 000 € pour lancer les deux sociétés publiques locales

La ville de Dole et l'agglomération ont décidé de créer deux sociétés publiques locales (SPL). Une pour gérer le tourisme et l'évènementiel, une autre pour gérer les futurs grands projets d'aménagement du territoire. Le conseil a choisi de doter la première d'un capital de 150 000 €, et d'abonder celui de la seconde à hauteur de 175 000 €.